

Accord de coopération scientifique et technologique CE/Inde: renouvellement de l'accord

2025/0066(NLE) - 10/09/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 624 voix pour, 9 contre et 32 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République de l'Inde.

Le Parlement européen a **donné son approbation** au renouvellement de l'accord.

Le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et l'Inde - très important sur le plan stratégique - permet de continuer de collaborer dans des domaines essentiels tels que l'énergie propre, la santé, l'IA et le développement durable, avec des bénéfices mutuels avérés.

La coopération actuelle, qui a déjà donné lieu à de grands projets communs et à des échanges importants de chercheurs, améliore l'accès des entreprises de l'Union européenne aux marchés. Cet accord soutient les intérêts de l'Union, renforce les liens tissés dans le cadre du Conseil du commerce et des technologies et stimule la compétitivité de l'Europe sur la scène internationale grâce à des financements conjoints, des recherches communes et l'accès de l'Inde aux marchés.

Le contenu de l'accord renouvelé est identique à celui de l'accord actuel. Il ne crée pas de nouveaux droits et obligations pour l'Union, mais étend dans le temps le cadre que l'accord régit actuellement entre les parties.